



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

Ce règlement particulier complète les règlements FFM 2014

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Nom du meeting	Trophée de ligue Poitou Charente Coupe Charente Maritime Side-car Endurance 3H du MC Haute Saintonge
Nom du Circuit	Circuit Haute Saintonge
Organisateur	Moto Club de Haute Saintonge
Date du meeting	Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet
Nombre de jours	2 jours

Coordonnées du Moto Club de Haute Saintonge

Moto Club de Haute Saintonge - 18 Av de la République - 17270 MONTGUYON

Tel : 06.15.31.79.34 - site : www.motoclubdehautesaintonge.com

E-MAIL : domi.dubois.dd@gmail.com

Coordonnées du circuit :

Circuit de Haute Saintonge - La Grand Font - 17360 LA GENETOUBE

Tél. : 05 46 04 08 10 - site : www.circuitdehautesaintonge.com

ARTICLE 1 - OFFICIELS

La manifestation sera placée sous la direction de :

Directeur de course :	Nommé par la CNV	
Directeur de course adjoint :	Nommé par la CNV	
Délégué de ligue:	Georget Bernard	N° lic : 11372
Commissaires sportifs Membres du Jury :	Aupy Bernard	N° lic : 46538
	Sourisseau Marc	N° lic : 31368
Commissaires techniques :	Ridet Jean-Roland	N° lic : 127011
	Motheau Patrick	N° lic : 017886
Responsable voie des stands :	Thomas Olivier	N° lic : 197356
Représentant Moto Club haute Saintonge :	Guionie Patrick	N° lic : 216062
Organisateur Technique	Dubois Dominique	N° lic : 197350
Chronométrateurs :	Easy Paddock	

ENVIRONNEMENT

Obligation à tout pilote de posséder un **tapis environnemental**, pour chaque machine.

En cas de renversement de produit gras sur le sol, celui-ci doit être nettoyé le plus rapidement possible. Au besoin se rapprocher de l'organisateur.

L'emplacement qui vous est alloué, doit rester propre en permanence.

Important en 2014

Une protection de levier de frein avant est devenue obligatoire pour toutes compétitions FFM.

Pour le Trophée de ligue les protections carters fixé avec la visserie du carter n'est pas obligatoire.

(Se reporter au règlement général du Trophée de ligue)



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

ARTICLE 2 DEFINITION DE L'EPREUVE

L'association Moto Club de haute Saintonge organise le 18, 19 et 20 Juillet 2014, le Trophée de ligue Poitou Charentes, la Coupe Charente Maritime Side-car et l'endurance 3H dans les catégories suivantes.

Rappel

Le préambule ainsi que les règles générales de la vitesse sont applicables.

Dans l'enceinte du circuit, les véhicules d'accompagnement, doivent rouler à la vitesse d'un piéton au pas. Leurs niveau sonore 90 db maxi.

Master : Plus de 600cc jusqu'à 1000cc, 4 temps, 4 cylindres
Plus de 675cc jusqu'à 1100cc, 4 temps, 3 cylindres
Plus de 750cc jusqu'à 1200cc, 4 temps, 2 cylindres

Expert : Plus de 401cc à 600cc 4 temps, 4 cylindres
Plus de 401cc à 675cc 4 temps, 3 cylindres
Plus de 650cc à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cyl.)
Plus de 800cc à 1100cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cyl.)
Plus de 300cc 2 temps, 1 cylindre
Plus de 500cc 4 temps, 1 cylindre.
Plus de 350cc 2 temps, 2 cylindres ou plus.

ENDURANCE 3 HEURES

SCRATCH : Plus de 800cc à 1100cc 4temps, 2cylindres. (2soupapes/cylindre.)
Plus de 650cc à 800cc 4temps, 2cylindres. (4soupapes/cylindre.)

Light : Plus de 250cc à 400cc 4 temps, 4 cylindres
Plus de 250cc à 400cc 4 temps, 3 cylindres
Plus de 250cc à 650cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cyl.)
Plus de 250cc à 800cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cyl.)

COUPE CHARENTE-MARITIME SIDE-CAR

Side-car : F1 jusqu'à 1200cc 4temps, 4cylindres

F2 Plus de 401 à 600cc 4 temps, 4cylindres maximum
Plus de 401 à 675cc 4 temps, 3cylindres maximum
Plus de 600 à 750cc 4temps, 2cylindres maximum



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

Vendredi 18 juillet 2014

Des essais libres au ticket seront organisés tout au long de la journée. Vous pourrez vous inscrire sur place uniquement. Le tarif d'une séance d'essai de 20min sera de 14 euros. Les réservations seront selon les places disponibles restantes sur chaque série.

8H00 récupération des Tickets. Une personne sera présente toute la journée pour vous en vendre.

De 09H00 à 09H20- SporTwin (1)
De 09H20 à 09H40- Endurance & SporTwin(2)
De 09H40 à 10H00- Side-car (3)
De 10H00 à 10H20- Expert (4)
De 10H20 à 10H40- Master (5)
De 10H40 à 11H00- SporTwin (6)
De 11H00 à 11H20- Endurance & Sportwin(7)
De 11H20 à 11H40- Side-car (8)
De 11H40 à 12H00- Expert (9)

Pause repas

De 14H00 à 14H20- Master (10)
De 14H20 à 14H40- Sportwin (11)
De 14H40 à 15H00- Endurance & Sportwin (12)
De 15H00 à 15H20- Side-car (13)
De 15H20 à 15H40- Expert (14)
De 15H40 à 16H00- Master (15)
De 16H00 à 16H20- Sportwin (16)
De 16H20 à 16H40- Endurance & Sportwin (17)
De 16H40 à 17H00- Side-car (18)
De 17H00 à 17H20- Expert (19)
De 17H20 à 17H40- Master (20)

REPAS Restauration à votre disposition sur place



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

Samedi 19 Juillet 2014

08h10	Pré-Grille EXPERT
De 08h15 à 08h35	Essais libres EXPERT 20'
08h30	Pré-Grille MASTER
De 08h40 à 09h00	Essais libres MASTER 20'
08h55	Pré-Grille EXPERT-MASTER
De 09h05 à 09h25	Essais libres EXPERT-MASTER 20'
09h20	Pré-Grille SIDE-CAR
De 09h30 à 09h50	Essais libres SIDE-CAR 20'
09h45	Pré-Grille SPORTWIN
De 09h55 à 10h25	Essais Chronos SPORTWIN 30'
10h20	Pré-Grille ENDURANCE PILOTE 1
De 10h30 à 11h00	Essais Chronos ENDURANCE PILOTE 1 30'
10h55	Pré-Grille EXPERT
De 11h05 à 11h35	Essais Chronos EXPERT 30'
11h30	Pré-Grille MASTER
De 11h40 à 12h10	Essais Chronos MASTER 30'
PAUSE REPAS	
13h50	Pré-Grille EXPERT-MASTER
De 14h00 à 14h30	Essais Chronos EXPERT-MASTER 30'
14h25	Pré-Grille SPORTWIN
De 14h40 à 15h10	Essais Chronos 2 SPORTWIN 30'
15h05	Pré-Grille ENDURANCE 2
De 15h15 à 15h45	Essais Chronos ENDURANCE 2 30'
15h40	Pré-Grille SIDE-CAR
De 15h50 à 16h20	Essais Chronos SIDE-CAR 30'

16h10	Pré-Grille EXPERT
16h30	Course 1 EXPERT 20Tours
16h50	Pré-Grille MASTER
17h10	Course 1 MASTER 20Tours
17h30	Pré-Grille CONSOLANTE EXPERT-MASTER
17h50	Course 1 CONSOLANTE EXPERT-MASTER 16Tours
18h10	Pré-Grille SPORTWIN
18h30	Course 1 SPORTWIN 20 tours

Dimanche 20 juillet 2014

08h30	EN EPIS ENDURANCE
08h45	Départ ENDURANCE
11h45	Arrivée ENDURANCE
11h35	Pré-Grille SIDE-CAR
11h55	Course 1 SIDE-CAR 19Tours
12H30	PAUSE REPAS
14h20	Pré-Grille CONSOLANTE EXPERT-MASTER
14h40	Course 2 CONSOLANTE EXPERT-MASTER 16Tours
15h00	Pré-Grille SPORTWIN
15h20	Course 2 SPORTWIN 20Tours
15h40	Pré-Grille EX'PERT
16h00	Course 2 EXPERT 20Tours
16h20	Pré-Grille SIDE-CAR
16h40	Course 2 SIDE-CAR 19Tours
17h00	Pré-Grille MASTER
17h20	Course 2 MASTER 20Tours

20' min pour les essais libre.

30' min pour les essais chrono. Voir 20' min pour pallier d'éventuels drapeaux rouges.

20' min ou 20 tours pour les courses



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

ARTICLE 3 CAPACITE

Sur le Circuit de Haute Saintonge, d'un développement de 2,2kms, il sera admis simultanément :

ESSAIS : 36 Motos

COURSE : 36 Motos

SIDE-CAR : 22 Side-cars

ENDURANCE : 42 Motos

Panneautage : Maxi deux panneauteurs par machines en piste seront autorisés.

ARTICLE 4 LICENCES

Toutes les épreuves sont ouvertes aux pilotes titulaires d'une licence FFM 2014, NCA, NCB ou dite « une manifestation »

ARTICLE 5 DROITS D'ENGAGEMENTS

Toute demande d'engagement devra être adressée à :

Moto Club de haute Saintonge - 18 AV de la république - Hôtel de la Poste - 17270 MONTGUYON

Accompagnée de

-Son chèque d'engagement à l'épreuve de 190 euro pour les motos et side-car

-Son chèque d'engagement à l'épreuve de 400 euro pour l'endurance.

-D'un chèque de caution de 305 euro détruit à l'issue des épreuves ou encaissé en cas de dégradation ou perte de matériel. (Transpondeur ...)

Etablis à l'ordre du MCHS

Droit d'engagement/pilote : 190 euro : 1pilote/1moto transpondeur compris.

400 euro : 2pilotes/1moto transpondeur compris.

Les engagements doivent être accompagnés obligatoirement du paiement et seront clos dès épuisement des places. Une majoration de 50 euro pour les engagements hors délai sera effectuée. Celui-ci est fixé à la date du 30 Juin soit 3 semaines avant l'épreuve.

Cette date fera aussi office de limite de désengagement. Passée cette date, sauf motifs légitimes et justifiés (décès, accident, maladie ou vol de la moto inscrite), aucun engagement ne sera remboursé.

Le 30 Juin, le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'annuler cette épreuve si les droits d'engagements des participants ne nous sont pas parvenus. Dans ce cas les inscrits seront remboursés intégralement.

ARTICLE 6 VERIFICATIONS

Vérifications administratives : auront lieu,

Le Vendredi 18 juillet de 14H à 19H30 et le Samedi 19 Juillet de 6H à 7H30

Chaque pilote doit présenter :

- Licence FFM 2013 : NCA - NCB - Licence une manifestation (fournir certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste + chèque de 75 euro à l'ordre de la FFM)
- Permis de conduire ou CASM
- Confirmation d'engagement reçu par mail

Vérifications Technique : auront lieu,

Le Vendredi 18 Juillet de 17H à 20H00 et le Samedi 19 Juillet de 6H à 7H30

Les pilotes devront présenter leur équipement complet et conformément avec les articles annuaires FFM équipements CNV.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

ARTICLE 7 CONTROLE SONOMETRIQUE

Comme le prévoit le règlement FFM, des mesures du niveau sonore des machines pourront être effectuées avant pendant et après le déroulement du Trophée.

Le niveau sonore maximum est de 102db au régime correspondant à la machine.

ARTICLE 8 LAISSEZ PASSER

Les laissez passer seront fournis après vérifications administratives et techniques aux pilotes, team manager et mécaniciens. Ils seront nominatifs, non vendables non cessibles à titre gracieux.

Toute fraude entraînera la confiscation des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

Par pilote : Un bracelet pour le pilote, 3 laissez passer Mécanicien.

Endurance : Deux bracelets pilotes, 2 mécaniciens, 2 ravitailleurs.

Tout badge oublié ou égaré sera remplacé au prix de 10 euro. Votre licence ou permis de conduire vous sera remis qu'après le règlement de la somme due si vous perdez un ou plusieurs badges.

ARTICLE 9 ESSAIS CHRONOMETRES

Les grilles de départ seront déterminées à la suite des essais chronométrés obligatoires qui se dérouleront sur une séance de 30mn, et en application du règlement trophée de ligue en vigueur, applicable dans la même règle à la Coupe side-car.

ARTICLE 10 ASSURANCE

La manifestation a obtenu le visa de la FFM et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006, auprès de **ENCOURS**

ARTICLE 11 RTS

Tous les autres points seront traités conformément aux règlements généraux des diverses épreuves.

Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et aux divers règlements généraux seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositifs de Code Sportif National, de ses annexes, et de ses règles générales CNV

ARTICLE 12 Responsabilité du pilote

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 13 PADDOCK

Il est indiqué aux concurrents, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormale (démarrage moteur, fête musicale, etc ...) entre 18H30 le Vendredi 18 Juillet et 7H le samedi 19 Juillet ainsi qu'entre 18H30 le samedi 19 Juillet et 7H le Dimanche 20 Juillet est interdite.

Tout manquement au règlement intérieur du circuit entraînera l'exclusion du pilote et de ses accompagnants. A ce titre, nous vous rappelons que chaque pilote est pleinement responsable des actes commis par son entourage.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

ARTICLE 14 BRIEFING

Il est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la Direction de course, dans la salle de briefing situé dans le stand N° 4 du paddock principal.

Toute absence sera passible d'une amende de 50 euro.

Le Briefing aura lieu : **Le Vendredi 18 Juillet à 17H00** pour - Sportwin

17H20 - Endurance

18H00 - Side-car

18H20 - Experts

18H40 - Masters

Le Samedi 19 Juillet à 7H30 pour les retardataires de toutes les catégories.

COUPE CHARENTE-MARITIME SIDE-CAR

La coupe se déroulera selon le programme suivant :

- Une Séance d'essai libre de 20min
- Une Séance qualificative de 30min
- Deux courses de 16tours

Un podium sera constitué pour les 2 catégories, à la fin des 2 courses. Un trophée sera remis au premier de la catégorie F1 et au premier de la Catégorie F2.

Vous devez impérativement respecter tous les articles du règlement particulier au même titre que les pilotes Motos ainsi que le règlement intérieur du circuit de Haute Saintonge.

Les équipages recevront confirmation de leur engagement dans la limite de la capacité de la piste en course.

Selon les disponibilités, les inscriptions pourront se faire jusqu'au vendredi précédent le week-end de course. (Cachet de la poste faisant foi)

Les essais ne seront pas qualificatifs (par mesure dérogatoire, la règle des 120 % du temps des 3 premiers ne s'applique pas).

La condition d'accès aux essais est d'avoir un dossier d'inscription et d'homologation complet et validé.

Les équipages inscrits en liste d'attente pourront participer à la coupe, uniquement si un abandon survient avant la séance d'essai libre du samedi matin et à condition que l'administratif et le technique soient passés avant le début des essais officiels. Les règles de priorités définissent l'ordre d'entrée en liste en cas d'abandon. (le cachet de la poste faisant foi ou l'ordre de préinscription fait sur place le vendredi).

Les résultats des essais chronos serviront pour établir les grilles des 2 courses.

Seront prioritaires :

- Les pilotes possédants les licences NCA, IVM, LUE, INTER, NCB sont prioritaires sur les licences « à la manifestation »



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

Désistement Coupe Side-car

Les Pilotes souhaitant déclarer forfait :

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à la coupe, devra prévenir obligatoirement l'organisation (Moto Club Haute Saintonge). Cette déclaration devra obligatoirement être faite par courrier postal ou par courriel pour être prise en compte.

1) Les droits d'engagements pourront être remboursés dans leur intégralité avant le week-end de course à condition que le remplacement de l'équipage puisse se faire par un équipage de la liste d'attente et avant la fin des contrôles administratif et technique du samedi matin. Un droit administratif de 50 € sera retenu s'il survient après la date de clôture des engagements, sur certificat médical ou problème familial ou Casse du side-car, après le 30 Juin 2013 (déclaration écrite)

2) Si l'équipage ne se présente pas avant la fin de l'administratif le samedi matin, sans avoir envoyé au préalable un courrier de désistement, son engagement se verra débité dans son intégralité, et l'équipage ne pourra prétendre à un éventuel remboursement.

Classement Coupe Side-car

Pour être classé, il est obligatoire d'avoir effectué 75% de la course et d'avoir passé la ligne d'arrivée dans le même tour que le vainqueur.

Les quinze premiers classés marquent des points dans les 2 manches selon le barème suivant :

1er (25pts), 2e (22pts), 3e (20pts), 4e (18pts), 5e (16pts), 6e (15pts)...jusqu'au 15e (1pt).

Classement final :

Le classement de la coupe sera obtenu en additionnant les résultats acquis aux deux courses.

-Pour marquer des points, l'équipage doit être identique sur les deux courses.

-Un équipage différent, sera obligatoirement mis hors classement et également s'il participe avec un autre side-car. Même si celui-ci et préalablement passé au contrôle administratif et technique.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

Endurance 3Heures MC Haute Saintonge

1) Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités selon lesquelles *le Moto Club De Haute Saintonge* organise, sous l'égide et avec l'accord de la F.F.M., dans le cadre de la promotion du sport motocycliste, une épreuve intitulée

Les 3Heures Du MC Haute Saintonge

Cette épreuve se déroulera dans le cadre du trophée de ligue et intègre un classement « Twin Light ».

Qui comptera également pour l'endurance de 3Heures du Val de Vienne Moto.

Un classement final sera fait à l'issue de ces deux durées.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.A : Pilotes

Pourront participer aux 3 Heures du MCHS et VVM. les titulaires d'une licence F.F.M. NCA et NCB en cours de validité, les pilotes munis d'une licence compétition à la journée pourront également participer et pourront cumuler les points des deux durées prévus par les deux clubs pour le classement final. (dans les conditions définies ci-dessous)

Les pilotes devront être âgés d'au moins 16 ans et titulaires du permis de conduire moto ou de son équivalent permis B + de 2 ans ou titulaire d'un C.A.S.M. conformément aux règlements de la F.F.M.

Il est entendu que les organisateurs se réservent le droit d'examiner et de refuser toute candidature présentant un caractère particulier afin d'en préserver l'esprit.

Lors de son engagement, chaque pilote devra s'engager à respecter les règlements de la F.F.M.

2.B : MACHINES

Seront acceptées les machines disposant de deux cylindres. Un classement « twin light » sera proposé en plus du scratch. Cas particulier, si le nombre de participants pour faire un classement scratch n'est pas supérieur à 4. L'organisation se réserve le droit d'effectuer un seul classement pour l'ensemble de l'endurance.

SCRATCH : Plus de 800cc à 1100cc 4temps, 2cylindres. (2soupapes/cylindre.)

Plus de 650cc à 800cc 4temps, 2cylindres. (4soupapes/cylindre.)

LIGHT : Jusqu'à 650cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre).

Jusqu'à 800cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cylindre).

Jusqu'à 350cc 2 temps, 2 cylindres

2.C : INSCRIPTIONS

Les pilotes souhaitant participer au 3 heures du MCH devront adresser leur bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Moto Club de Haute Saintonge

18 Avenue de la république

17270 MONTGUYON

Pour être prise en compte une demande d'inscription devra impérativement comprendre :

- le règlement de 400 € (2chèques de 200€) comprenant la location du transpondeur (sans le support) à l'ordre du **Moto Club Haute Saintonge**
- le bulletin d'inscription rempli et signé, par chaque pilote de l'équipage,
- le chèque de caution du transpondeur (305€)..



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

3 : PUBLICITÉ ET TENUE DES PILOTES

3.A : TENUE DES PILOTES

Chaque pilote devra posséder une tenue de coureur conforme à la réglementation F.F.M.

La combinaison cuir, le casque, les bottes et les gants seront de marque libre.

Le port d'une protection dorsale rigide est obligatoire, celle-ci est portée dans la combinaison. Lors de la mise en pré-grille, si le pilote ne porte pas une tenue homologuée, il se verra refuser l'accès à la piste.

3.B : PUBLICITÉ SUR LA MACHINE

Les concurrents auront la possibilité d'apposer sur la machine les annonceurs, à condition que ceux-ci ne soient pas contraire à la réglementation française sur les alcools, les tabacs, les bonnes mœurs ou les sectes.

La décoration de la machine pour la couleur est libre.

3.C : EXPLOITATION PUBLICITAIRE

Le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'exploiter tous les résultats à des fins publicitaires. Le pilote autorise le Moto Club de Haute Saintonge à exploiter ses résultats, son image à des fins publicitaires. Lors de l'inscription, chaque pilote reconnaît être libre de tous engagements ou obligations avec des tiers lui permettant de respecter totalement les termes du présent règlement en général. Aucune marque, société ou association ne peut utiliser le logo ou les résultats à des fins publicitaires ou commerciales sans l'accord des organisateurs.

4 : CONTROLE ET SANCTIONS

A l'issue de chaque épreuve, les trois premières machines au minimum seront mises en parc fermé. Le Directeur de Course pourra, par ailleurs, faire mettre en parc fermé et faire vérifier toute machine, quel que soit son classement. Toute infraction, si minime soit-elle, pourra entraîner une sanction prise par l'organisation et une demande de sanction auprès du jury de l'épreuve pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent.

4.A : DÉMONTAGE PAR L'ORGANISATION

Le directeur de course et les contrôleurs techniques se réservent le droit de procéder à toute vérification technique supplémentaire par les techniciens et de prélever une ou plusieurs pièces en vue de les contrôler dans les ateliers des constructeurs. En cas de non-conformité, les pièces seront saisies par l'organisation. En cas de conformité, l'organisateur s'engage à renvoyer les pièces dans les plus brefs délais et à fournir les joints pour un remontage moteur si celui-ci a été ouvert. Dans le cas d'un démontage de la moto le retour est aux frais du pilote.

4.B : SANCTIONS

Toute infraction au règlement technique entraînera l'exclusion de l'épreuve.

Cette décision disciplinaire fera l'objet d'une validation par la FFM.

4.C : RÉCLAMATIONS

Une réclamation écrite accompagnée d'un montant de 75 € pourra être déposée auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant la proclamation des résultats, lorsqu'il s'agit d'une réclamation relative aux classements de l'épreuve.

Pour un démontage moteur, elle devra être accompagnée d'un montant de 200 €. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

4.D : ASSURANCES Les organisateurs de chaque épreuve ont contracté une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile en cas d'accident survenu pendant la manifestation, conformément au décret n° 58-1430, et aux prescriptions F.F.M.

4.E : INTERPRÉTATION – LITIGES

Il est rappelé que tout ce qui n'est pas expressément autorisé et précisé dans ce règlement est strictement interdit.

Tout litige sur une épreuve sera tranché en premier ressort par le Jury des Commissaires Sportifs de l'épreuve après avis et notification des Commissaires Techniques, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est la Cour Disciplinaire Nationale.

Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par le Président de la C.C.R. et le Président du Collège Technique après avis des Commissaires Techniques ayant procédé au démontage, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est la Cour Disciplinaire Nationale.

5 DEROULEMENT

*** Les stands seront attribués le samedi soir.

5.A : DEPANNAGE OU PANNE EN COURSE

En l'absence d'une contre piste sur le circuit de Haute Saintonge, lorsque qu'une machine est en panne, ou si le pilote chute sans gravité, celui-ci ne pourra pas ramener la moto dans les stands par ses propres moyens. Il devra attendre avec les commissaires de piste au poste ou il aura eu la panne ou la chute. Il sera autorisé à rejoindre les stands par ses propres moyens que si sa moto est en mesure de rouler au pas sur la piste. Seul le jugement du bon état de la moto pour reprendre la piste direction les stands sera à l'appréciation des commissaires en poste.

Pour pallier à l'absence de cette contre piste, un dépannage pendant la course sera mis en place sous Safeti-car a des heures précisent de la course. Ces heures ne pourront être décalées pour quelconque raison.

Les dépannages seront également possibles si la course et sous Safeti-car avec le Médical-car. Cette intervention ne décalera pas les horaires mis en place par l'organisation en cas de nouvelle chute après la reprise de la course.

Toutes motos rentrant avec le fourgon de dépannage ou au pas dans les stands, devront faire l'objet d'un contrôle du service technique avant la reprise de la course.

Départ de la course Dimanche Matin 8H45

1^{er} dépannage : 9H15

2^{ème} dépannage : 10H00

3^{ème} dépannage : 10H45

4^{ème} dépannage : 11H15

Fin de course : 11H45

5.B : QALIFICATIONS

Pour chaque épreuve, il est prévu une séance d'essai chronométrée de 30 minutes par pilote. Le nombre de pilotes admis pour chaque série d'essais chronométrés sera celui figurant sur le document d'homologation du circuit et figurant sur le règlement particulier.

Les pilotes devront porter le brassard qui leur aura été attribué lors du contrôle administratif. L'inversion des séries ne sera plus possible après la fermeture du contrôle administratif.

Tout pilote se présentant à une série dans laquelle il n'est pas inscrit sera refusé (La couleur du brassard sera la même que celle de son bracelet concurrent).

Tous les pilotes seront qualifiés pour les finales sans contrainte de temps minimum, seule la capacité du circuit déterminera si certains pilotes pourront rouler.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

5.C : COURSES

Pour la définition de la grille de départ, le meilleur temps de l'équipage sera obtenu par l'addition du meilleur temps de chaque pilote de l'équipage.

La procédure de départ sera de type 24h

5.D. DEROULEMENT DE LA COURSE

La sortie des stands sera ouverte pendant 5' pour faire le tour de formation et la mise en épis.

L'épreuve durera 3 heures et réunira deux pilotes sur une seule machine. La moto doit obligatoirement passer au contrôle technique avant la manifestation.

5.E : ARRET AUX STANDS

Lorsqu'un concurrent utilise la piste de décélération pour rejoindre ou quitter son stand, il devra circuler sur celle-ci à allure réduite et sans doubler.

Les ravitaillements en carburant doivent se faire conformément au règlement suivant :

- Machines obligatoirement arrêtées lors de l'arrêt au stand.
- Avant de ravitailler une machine, elle doit être béquillée devant le stand
- Le pilote ne pourra pas rester sur la machine durant les opérations de ravitaillement en carburant.
- Les opérations de ravitaillement et les réparations ne peuvent pas avoir lieu simultanément.
- Les opérations de ravitaillement doivent intervenir après toutes les interventions de maintenance.
- Chaque équipe devra obligatoirement affecter une personne à la sécurité incendie, cette personne devra être équipée d'un extincteur efficace contre les feux de carburant d'une capacité minimum de **5kg pour les appareils à poudre de type ABC ou polyvalente et de 2kg pour les extincteurs à Co2 efficace sur les feux d'hydrocarbures**, et devra obligatoirement être présente lors de toutes les opérations de ravitaillement.
- Une deuxième personne affectée au remplissage du réservoir devra être habillée d'une tenue en coton ou cuir, de gants de cuir, de chaussures montantes en cuir et d'un casque avec écran de protection ou d'une cagoule ignifugée et de lunettes de protection. Le même équipement est demandé à la personne affectée à la sécurité incendie. Le remplissage devra s'opérer avec le système défini à l'article 5.F du présent règlement.
- Toutes interventions importantes (autres que ravitaillement, plaquette ou changement de roues) devront se faire à l'intérieur du stand, sans restrictions du nombre de personnes.
- Quatre personnes maximum peuvent intervenir simultanément sur la machine (si le pilote participe à l'intervention, il sera compris dans ces quatre personnes) lors d'opérations de maintenance ou réparation hors du stand.

5.F : SYSTEME DE RAVITAILLEMENT

Le système de remplissage est libre pour permettre l'utilisation de systèmes de type "Acerbis", mais doit permettre au débit d'essence de s'arrêter automatiquement quand on lâche la poignée du derrick. En course, le remplissage du réservoir au "bidon-entonnoir" est interdit. Néanmoins, cas exceptionnel, l'organisation peut, avant ou durant la course, autoriser un équipage à utiliser ce système. Les vannes « zénith » sont interdites.

Les derricks positionnés en hauteur sont interdits. Le remplissage des systèmes de ravitaillement s'effectuera au fond du stand de l'équipage au « bidon-entonnoir ».

Le stockage d'essence se fera dans un stand défini par l'organisation. Un maximum de 30L d'essence, tout contenant confondu, est autorisé dans les stands, en conformité avec le règlement fédéral.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2014

motoclubdehautesaintonge.com

5.G : CLASSEMENT DE LA COURSE

A la fin de l'épreuve (la tombée de la dernière heure), le drapeau à damiers sera abaissé sur l'équipage de tête, à la condition que celui-ci franchisse la ligne d'arrivée dans les 3 minutes. Dans le cas contraire, sera déclaré vainqueur la machine la mieux placée ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 3 minutes.

Toute machine qui n'aura pas franchi la ligne dans les 3 minutes qui suivent la dernière heure ne sera pas prise en compte dans le classement de l'épreuve, ainsi que toute machine qui n'aura pas parcouru 75% de la distance de l'équipage déclaré vainqueur.

A l'issue de chaque épreuve, les 3 premières machines au minimum seront mises en parc fermé. Le Directeur de Course pourra, par ailleurs, faire mettre en parc fermé et faire vérifier toute machine, quel que soit son classement.

5.H : ARRET DE LA COURSE

Tel que réglementé à l'article 6 du règlement général CCR.

Si un arrêt de la course intervient avant que 66 % du temps de course n'ait été effectué et qu'il n'y ait pas de nouveau départ, le classement sera celui de l'avant dernier tour de course et seulement 50 % des points seront attribués.

Si un arrêt de la course intervient alors que 66 % du temps de course a été effectué, il n'y aura pas de nouveau départ. Le classement sera celui de l'avant dernier tour de course et la totalité des points seront attribués.

Visa de la Ligue Poitou Charente

Le : __ / __ / __

Visa de la FFM

Le : __ / __ / __

REGLEMENT PARTICULIER HAUTE SAINTONGE 2014